



Mairie de SAINT-CYR-DU-DORET
3 Route de Fontenay le Comte
17170 SAINT-CYR-DU-DORET
☎ 05.46.27.83.18.
✉ mairie@stcyrdudoret.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT CYR DU DORET

Séance du 20 mars 2025

Nombre de membres
en exercice : 13
présents : 8
pouvoir : 4
votants : 12

Date de la convocation : 11 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Cyr du Doret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Ghislaine GOT, Maire.

Présents : Mme Ghislaine GOT, M. Didier DENIS, Mme Audrey DENIMAL, Mme Nathalie SCHOPPE, Mme Aurore CASTELLIER, M. Cyril CHAUVIN, M. Fabien CHEVALIER et Mme Elodie VIAUD.

Excusés : Mme Aurélie BOUYER, M. Benjamin DELAIRE, Mme Marie-Bénédicte DUVIVIER, Mme Johanna GRASSET et M. David SOUCHET.

Pouvoirs : Mme Aurélie BOUYER a donné pouvoir à M. Didier DENIS, Mme Marie-Bénédicte DUVIVIER a donné pouvoir à M. Cyril CHAUVIN, Mme Johanna GRASSET a donné pouvoir à Mme Nathalie SCHOPPE, M. David SOUCHET a donné pouvoir à Mme Elodie VIAUD.

Madame Elodie VIAUD a été élue secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 6 MARS 2025

Madame le Maire présente le compte-rendu qui est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025_03_20_01 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2025

L'adjointe aux Finances, Madame Audrey DENIMAL, explique que, dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 n° 2019-1479 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) devient alors le pivot en remplacement de la TH. Les conseils départementaux ne perçoivent plus le produit de la TFPB. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera perçue par les communes en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales, sur le principe d'une compensation à l'euro près.

Elle expose au Conseil Municipal que les bases des propriétés ont été revalorisées par les services de l'Etat à hauteur de 1.7 %.

La commission des finances réunie le 18 mars dernier s'est montrée réservée quant à l'augmentation des taux.

Dans ce contexte, elle propose au Conseil de se prononcer sur un maintien des taux en l'état.

Le produit fiscal attendu pour équilibrer le budget primitif de l'exercice 2025 étant de 265 812.00 €,

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Madame Audrey DENIMAL et en avoir délibéré, vote à l'unanimité le maintien des taux de l'année dernière, qui appliqués aux bases notifiées par l'administration fiscale, donnent le produit assuré pour 2025 à savoir :

Taxes	Bases imposition prév. 2025	Taux 2025	Produit escompté 2025
Taxe foncier bâti	582 700,00	35,25%	205 402
Taxe sur foncier non bâti	143 100,00	42,62%	60 989
Taxe d'habitation	52 200	11,02%	5 762
TOTAL			272 143
Produits des ressources indépendantes			
			-6 331
TOTAL PREVISIONNEL AU TITRE DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025			265 812

DELIBERATION N° 2025_03_20_02 VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions faites par les différentes associations et organismes et demande à l'assemblée de répartir les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2025.

M. Didier DENIS et Mme Nathalie SCHOPPE étant membres d'une association, ils ne participent pas à la présente délibération et ne votent pas.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de reconduire les subventions attribuées en 2024 comme suit, sous réserve de réception dans l'année d'une demande émanant de l'association concernée :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE			
	2023	2024	2025
Association St Cyr Bouge avec Vous (*)		400.00	400.00
A.C.C.A. de St Cyr du Doret (*)	300,00	300.00	300.00
Caval'Aunis (*)	400,00	400.00	400.00
Association des Saint-Cyr de France	115,00	115.00	115.00
Restos du Cœur Charente Maritime	88,00	100.00	100.00
Souvenir Français secteur de Courçon	60,00	60.00	60.00
SPA Lagord	541,00	691.00	689.00
MFR Mareuil sur Lay		80.00	80.00
Ecole terrade			80.00
CMA Niort/Parthenay			50.00
TOTAL	2006,00	2 146.00	2 274.00

DELIBERATION N° 2025_03_20_03 CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'INSTALLATION DE CAVURNES ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR AU CIMETIERE COMMUNAL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit prévoir le l'installation de cavurnes et d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal.

Elle présente les devis.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Retient le devis de la société des pompes funèbres régionales Zélie d'un montant HT de 4 392.30 € et 5 262.36 € TTC
- Dit que les crédits sont prévus à l'article 212 agencement et aménagement de terrain en section d'Investissement
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

DELIBERATION CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DU MARAIS DE SAINT CYR

M. Didier DENIS, adjoint au Maire en charge des travaux, indique être toujours dans l'attente de la réception de devis pour établir un comparatif, la délibération est donc reportée.

DELIBERATION VALIDATION DU DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR

M. Didier DENIS, adjoint au Maire en charge des travaux, indique être toujours dans l'attente de la réception de devis pour établir un comparatif, la délibération est donc reportée.

DELIBERATION N° 2025_03_20_04 PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

L'adjointe aux Finances, Madame Audrey DENIMAL, présente le budget primitif 2025 au conseil municipal comprenant les principales orientations relatives à la section de fonctionnement et à la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	RESTES A REALISER	RESULTAT REPORTE	TOTAL SECTION
542 149.52 €	0.00 €	0.00 €	542 149.52 €
RECETTES	RESTES A REALISER	RESULTAT REPORTE	TOTAL SECTION
435 108.00 €	0.00 €	107 041.52 € (002)	542 149.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	RESTES A REALISER	RESULTAT REPORTE	TOTAL SECTION
154 022.97 €	52 082.40 €	78 616.15 € (001)	284 721.52 €
RECETTES	RESTES A REALISER	RESULTAT REPORTE	TOTAL SECTION
154 022.97 €	9 120.08 €	121 578.47 € (1068)	284 721.52 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 tel que présenté.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Mme Nathalie SCHOPPE, adjointe en charge de la vie communale indique que le repas des aînés sera organisé le 23 novembre. Le traiteur sera Fabrice BECHEMIN Réception pour un montant total de 1 990.00 €, soit un coût estimatif de 30 € par convive.
- ✓ Concernant le spectacle de Noël des enfants, elle attend un devis complémentaire.
- ✓ Elle informe également les conseillers qu'une chasse aux œufs dont les chocolats seront offerts par la mairie et l'animation organisée par l'association St Cyr bouge avec vous aura lieu le 20 avril matin.
- ✓ Mme le Maire rappelle la réunion publique avec la police Pluri-Communale qui aura lieu le 31 mars à 19h30 à la salle des fêtes. Les flyers vont être distribués dans les boîtes aux lettres par les conseillers.

- ✓ Mme le Maire informe les conseillers de la réception à la mairie de la convention de rétrocession de voirie pour le lotissement du bon puits. Certains éléments demandés, ne sont à l'heure actuelle toujours pas en adéquation avec les recommandations de la commune pour la reprise du lotissement.
- ✓ Mme le Maire remercie M. Thierry CEBRAND qui gère le ramassage des poubelles sur Cramahé le temps des travaux.
- ✓ Le prochain conseil municipal est fixé au 22 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h05.



La secrétaire de séance,
Élodie VIAUD

Le Maire,
Ghislaine GOT

